



BULLY
RHÔNE

**Délibération du
Conseil Municipal du 09 Avril 2024**

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 16

Date de convocation : 04/04/2024

Secrétaire de séance : Séverine PERRUQUON

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril à vingt- heures et trois minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BULLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Charles-Henri BERNARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : BERNARD Charles-Henri, CHENE Marie-Thérèse, CHEVALIER Jean-François, CHOULET Sébastien, CLAIRET Aline (arrivée 20h35), DEVAY Florence, GIRIN Alexandre, GUIGON Marc, KLEIN Pauline, MARTIN Florence, MATHIEU Karine, PERRET Jean-Yves PERRUQUON Séverine, PONCET Éric

DEL 2024-04-01 Délibération approuvant le compte de gestion 2023 – Budget principal commune

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de la commune aux membres du conseil municipal, et rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'exercice du budget 2023, Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par Monsieur le Comptable assignataire du Service de Gestion Comptable de Tarare.

Après s'être assuré que ce dernier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Excusés :

Madame Annick BRUN-PEYNAUD pouvoir à Séverine PERRUQUON

Monsieur Ludovic BOURBON pouvoir à Jean-François CHEVALIER
Monsieur Fabien MARMILLOD pouvoir à Monsieur le Maire

Absents :

Madame Pascale GOUTTE

Monsieur Pierre-Alexis NICOLAS

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, 16 VOIX POUR,
0 CONTRE, 0 ABSTENTION**

APPROUVE le compte de gestion en annexe du Trésorier Principal pour l'exercice 2023 du budget principal de la commune, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

DIT QUE le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour extrait certifié conforme,
Le 10 avril 2024, A Bully
Le Maire,
Charles-Henri BERNARD



La secrétaire de séance
Séverine PERRUQUON